

170

DB30

Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Beauharnois

AUD 6211-03-064

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2002-2011 DU DISTRIBUTEUR
(Article 72 de la Loi sur la Régie de l'énergie
et d'autres dispositions législatives
(2000, chapitre 22))

DOSSIER : R-3470-2001

RÉGISSEURS : Mme ANITA CÔTÉ-VERHAAF, présidente
M. MICHEL HARDY
M. ANTHONY FRAYNE

AUDIENCE DU 16 AVRIL 2002

VOLUME 1

JEAN LAROSE
STÉNOGRAPHE OFFICIEL

bonjour ou bonjour.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Rebonjour.

Q. Vous nous avez dit ce matin en parlant du plan d'efficacité énergétique et de la prévision qui était faite sur trois ans que d'ailleurs Gaz Métropolitain faisait cette prévision-là sur trois ans elle aussi pour son plan d'efficacité énergétique. Correct?

R. À ma connaissance, c'est exactement ce qu'ils font, effectivement.

Q. Par contre, êtes-vous d'accord avec moi que le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec, selon la loi, doit être fait parce que c'est de l'électricité sur dix (10) ans?

R. Oui.

Q. Et que celui du gaz doit être fait sur trois ans?

R. C'est possible.

Q. Que dans ce contexte-là, en prenant pour acquis que ma présomption que pour le gaz, on fait la prévision au niveau du plan d'approvisionnement sur trois ans si la planification en efficacité énergétique se fait également sur trois ans, elle se trouve à coïncider?

R. Excusez-moi, j'ai manqué le dernier bout de votre question parce que je...

}. Ah, ah.

}. ... j'en ai profité pour lire le Règlement...

}. vous cherchiez des documents.

R. J'en ai profité pour lire le Règlement et c'est bien indiqué qu'effectivement pour les distributeurs gaziers, c'est au moins trois ans.

120 Q. Voilà. Alors, merci d'avoir confirmé cette affirmation. Alors, je reprends donc quand Gaz Métropolitain fait ou les compagnies gazières, leur planification, plan d'approvisionnement et leur planification efficacité énergétique, toutes les deux sur trois ans, elles se trouvent à coïncider? Trois ans, trois ans, les mêmes périodes?

R. Question facile, réponse facile, oui.

121 Q. Alors que pour Hydro-Québec, ce ne serait pas le cas? Elles ne coïncideraient pas puisque ce serait trois ans, dix (10) ans?

R. Oui. Mais je constate que Gaz Métropolitain, ma réponse était simple là, je ne savais pas que j'allais provoquer un émoi, mais...

122 Q. C'est pas vous, c'est ma gorge.

R. Oui, oui, on blague, on blague. C'est quand même permis là?

123 Q. Oui, oui.

R. Je note quand même que le Règlement auquel on se réfère là, ça fait quelques fois maintenant, lorsqu'il fait référence au programme d'efficacité énergétique, ça l'air d'être la même règle qui s'applique pour les gaziers que pour le Distributeur électrique, à savoir que on doit prendre en compte les programmes en cours ou engagés.

Q. À ce niveau-là, êtes-vous d'accord avec moi que dans un monde idéal, votre dossier en efficacité énergétique, la demande aurait déjà dû être déposée et les programmes approuvés avant qu'on ne procède au plan d'approvisionnement? Je m'excuse là, j'ai la voix qui... Tout un émoi de vous revoir Monsieur Bastien!

R. En fait, le monde idéal, ça n'existe pas. Dans nos rêves peut-être, dans nos espoirs peut-être aussi mais dans le contexte où se situe, nous, on travaille avec le contexte réglementaire du Québec. On travaille avec les contraintes que nous impose l'évolution de ce contexte-là et je fais référence en particulier là, au projet de Loi 116, je fais référence en particulier au fait que le décret patrimonial a quand même été approuvé récemment. On a fait diligence pour déposer un plan d'approvisionnement le plus rapidement possible par rapport à ce décret patrimonial-là, ne pouvant le faire avant compte tenu du rôle stratégique, du rôle de centrale que joue le décret patrimonial dans la détermination des besoins du Distributeur.

Alors dans un monde idéal peut-être qu'on a plus de temps pour réfléchir, on a plus de temps pour travailler, on a peut-être beaucoup plus de temps pour parler d'économie d'énergie mais, vous savez, on commence à en parler puis dans cinq ans, on va en parler encore, puis dans dix (10) ans, on va en

parler encore, et puis on aura vécu plusieurs cycles de prévisions et on aura pris en compte toute la nouvelle information qu'on aura accumulée au fil des mois, des années et on ne perd rien. On fait ce qu'on peut dans le contexte qu'on nous a imposé d'une certaine façon.

Et à cet égard-là pour répondre d'une façon beaucoup plus précise à votre question, on a déposé une requête visant à faire approuver des programmes d'efficacité énergétique le plus rapidement possible compte tenu de l'information que l'on avait au moment où ça l'a été décidé et on pense que l'approche que l'on propose à l'égard des programmes d'efficacité énergétique et l'approche que l'on propose en regard du plan d'approvisionnement est le meilleur processus pour regarder de façon rigoureuse et la question d'efficacité énergétique et la question du plan d'approvisionnement.

125 Q. J'apprécie votre réponse, je ne vous faisais pas un reproche puis là, vous vous êtes longuement justifié. Tout ce que je vous demandais, c'était dans un monde idéal, on aurait déjà une décision sur les programmes d'efficacité énergétique avant de procéder à l'étude du plan d'approvisionnement, du premier plan d'approvisionnement?

R. Qu'on aurait eu un plan d'efficacité énergétique au préalable aurait... nous aurait permis de positionner

de façon plus éclairée la provision de 400 cents 1
gigawattheures (400 Gwh) mais pour le reste, c'est le 2
même contexte. 3
26 Q. Je vais continuer sur l'historique parce que 4
quelques-unes de vos réponses et entre autres celles 5
de madame Guimont nous a dit que c'est votre expé- 6
rience et votre vécu qui vous font tirer ces chiffres 7
et nous donner ce chiffre de sept pour cent (7 %) du 8
potentiel qui arrive au quatre cents (400) ou point 9
quatre (0,4) là, moi, je vais référer à point quatre 10
(0,4) probablement plus souvent qu'autre chose que 11
quatre cents (400) mais enfin, là, je vais vous 12
référer un peu en arrière. 13

Vous aviez en quatre-vingt-douze (92), le plan 15
quatre-vingt-douze (92) pour quatre-vingt-treize (93) 16
sur une période de dix ans (10), vous aviez évalué un 17
potentiel économique de vingt-sept point six 18
térawattheures (27,6 Twh) et ce sont les chiffres 19
d'Hydro-Québec là. Hydro-Québec avait également 20
évalué à trente-trois pour cent (33 %) le taux de 21
participation que maintenant vous ramenez à sept pour 22
cent (7 %) puis le vingt-sept point six (27,6) 23
maintenant est à six (6) voilà, et votre potentiel 24
réalisable estimé dans le plan de quatre-vingt-douze 25
(92) sur une période de dix (10) était de neuf point 26
deux (9,2 %), ce qui s'est réellement produit, vous 27
faites « oui » de la tête là, les chiffres sont 28
- 154 - 29

corrects?

MME CHANTAL GUIMOND :

R. Oui.

127 Q. Bon. Ce qui s'est réellement produit, c'est plutôt 5
que d'avoir trente-trois pour cent (33 %), vous avez 6
eu un réel de taux de participation là, de neuf pour 7
cent (9 %) pour réaliser finalement deux point cinq 8
térawattheures (2,5 Twh) sur dix (10) ans? 9

R. C'est exact.

128 Q. Alors, période, on se place à la période de quatre- 11
vingt-douze (92), quatre-vingt-treize (93) jusqu'à... 12
c'était prévu pour dix (10) ans, donc on arriverait 13
théoriquement là, c'est la fin de ce plan-là? C'est 14
bien ça? 15

R. C'est exact.

129 Q. Et on recommence avec un nouveau. Maintenant, vous 17
aviez prévu des investissements et je comprends aussi 18
que la demande, la consommation au Québec a continué 19
d'augmenter pendant toute cette période-là? La 20
demande globale? 21

R. Oui.

130 Q. Voilà. Vous aviez à ce moment-là prévu un 23
investissement de deux cent millions (200 M\$)? 24

R. C'était plus élevé que ça, je crois. Pour le...

131 Q. Deux milliards (2 G\$), pardon.

R. Oui.

132 Q. Deux milliards (3 G\$) puis vous avez en fait investi 28

- 155 -

trois cent cinquante millions (350 M\$). 1
R. Exact. 2
1 Q. Et là, je vais retourner à l'historique. N'est-il pas 3
vrai de dire que vers mil neuf cent quatre-vingt- 4
quinze (1995), vous avez avec l'avènement là, du 5
débat public en énergie, sérieusement minimiser, 6
c'est-à-dire vous n'avez pas continuer d'investir 7
dans les produits d'efficacité énergétique comme 8
c'était prévu à l'origine dans le plan. Hydro-Québec 9
a décidé de voir aller le débat public en quatre- 10
vingt-quinze (95). Après ça, en quatre-vingt-seize 11
(96), nouvelle politique énergétique du gouvernement, 12
vous avez décidé là également d'attendre et de voir 13
aller et on n'a pas donc continué les investissements 14
prévus. Quatre-vingt-dix-huit (98), Loi de la Régie 15
de l'énergie, on continue de voir aller parce que là, 16
on est pris par une nouvelle réglementation, il faut 17
déposer, il faut faire des demandes, on est contrôlé 18
donc on n'a rien fait ou on n'a pas continué d'avan- 19
cer dans le programme qui était prévu, tel qu'il 20
était prévu pour finalement en deux mille deux 21
(2002), bravo, on a le dépôt de nouveaux projets 22
d'efficacité énergétique, est-ce que je me trompe? 23

R. Non, je pense que...

Q. De quelle façon?

R. ... vous lisez très bien ce qui s'est passé

d'ailleurs ça reflète un risque qu'on prend quand on 27
fait un plan sur une période de dix. Quand on se 28

- 156 -

ramène au début des années quatre-vingt-dix (90), je 1
vous rappelle que c'était le projet Grande-Baleine 2
qui était la référence comme coût évité et quand on 3
projetait les coûts évités sur une période de dix 4
(10), douze (12) ans, on se ramassait avec des coûts 5
évités qui étaient énormes et qui faisaient passer 6
une série de mesures dans le potentiel techno- 7
économique qui était à ce moment-là de vingt-sept 8
térawattheures (27 Twh). Ça, c'est une chose. 9

Ensuite est venu le fait que durant toutes les 11
expériences pilotes qu'on a tenues principalement 12
celles qui touchaient l'enveloppe thermique, on a 13
appris beaucoup de ces expériences-là et on a été 14
obligés de réviser sensiblement à la baisse les gains 15
unitaires de ces mesures-là pour se rendre compte que 16
ce n'était pas vrai qu'on pensait économiser autant 17
qu'on le disait au départ et c'est ces nouvelles 18
données qu'on a incorporé dans notre mise à jour de 19
notre potentiel. 20

vient ensuite la réglementation. La réglementation, 22
parce que des programmes ont porté fruit, a pu élevé 23
la barre de ce que sont les normes qui aujourd'hui 24
s'appliquent et comme avec tout le bon sens, on ne se 25
crédite pas à Hydro-Québec dans les programmes 26
d'économie d'énergie les mesures qui se font naturel- 27
lement. On les prend dans ce qu'on appelle le tendan- 28

- 157 -

plus joint E.T. sur les couts j'ai

R-3470-2001
16 avril 2002
Volume 1

PANEL 1 - HYDRO-QUÉBEC
Contre-interrogatoire
Me Hélène Sicard

ciel). Donc, on en fait des économies d'énergie mais elle ne sont pas créditées à Hydro-Québec dans ce cadre-là.

Puis je vous rappelle également qu'en quatre-vingt-quinze (95) à peu près, quand on a réévalué tout ça, on s'est retrouvés avec des périodes de surplus et donc nos coûts évités ont été révisés sensiblement à la baisse et là aussi, des mesures qui autrefois auraient pu être rentables à réaliser ne l'étaient plus et c'est pour ça qu'on a ajusté les programmes d'économie d'énergie mais on a toujours fait de l'efficacité énergétique, ça fait partie de nos activités de base. On a poursuivi bon nombre d'activités dans notre rôle conseil, dans notre approche auprès des clients. On recommande encore des mesures d'économie d'énergie mais pas sous le vocable des programmes mais bien dans nos activités de commercialisation qui sont nos activités de base.

5 Q. Ce que vous ne comptez pas quand vous calculez le point quatre (0,4) maintenant, c'est bien ça que vous me dites?

5 Q. On n'a pas calculé dans le point quatre (0,4) ce que nos activités de base pouvaient procurer de façon très précise mais aujourd'hui, il s'en fait de l'efficacité énergétique par nos interventions, par l'information qu'on donne, par la sensibilisation qu'on fait auprès de nos clients, mais...

- 158 -

R-3470-2001
16 avril 2002
Volume 1

PANEL 1 - HYDRO-QUÉBEC
Contre-interrogatoire
Me Hélène Sicard

137 Q. Est-ce que vous avez maintenu ce deux point cinq (2,5) réel qui a été atteint vers quatre-vingt-quinze?

R. Oui, vous avez dans la requête la prévision qu'on fait à long terme du maintien de ce deux points cinq-là (2,5), c'est sûr qu'il y a un certain effritement mais il est de l'ordre de deux point un térawattheures (2,1 Twh), je crois, en l'an deux mille six (2006). Donc oui, les acquis sont maintenus parce que les clients y croient puis ils ont expérimenté ces mesures-là et en termes de comportement et d'achat, ce deux point un térawattheures-là (2,1 Twh) est maintenu et fait toujours partie de notre équilibre.

138 Q. Maintenant, vous nous avez parlé tout à l'heure puis vous m'avez donné une question de côté, Grande-Baleine, vous avez dit « les coûts évités étaient énormes », ils étaient de quel ordre?

R. Monsieur Dubois peut peut-être préciser mais je pense que quand on les projetait à l'horizon de l'an deux mille quelques, ils étaient de douze cents par kilowattheure (12 ¢/kw), alors imaginez-vous qu'on en faisait des économies d'énergie avec des coûts évités aussi importants puis on pouvait penser qu'on pouvait atteindre neuf point trois térawattheures (9,3 Twh) sur un horizon de dix (10) avec des investissements de l'ordre de deux milliards de dollars (2 G\$) il faut se le rappeler.

- 159 -

R-3470-2001
16 avril 2002
Volume 1

PANEL 1 - HYDRO-QUÉBEC
Contre-interrogatoire
Me Hélène Sicard

M. RÉMY DUBOIS :

R. Juste une précision, Grande-Baleine à l'époque était évalué de l'ordre de quatre point quatre cents le kilowattheure (4,4 kwh), là on parle de dollars de quatre-vingt-treize (93), donc il s'agit de l'indexer à l'inflation pour se rendre compte qu'on est effectivement autour de dix (10 ¢), douze sous le kilowattheure (12 ¢/kwh) nommément pour des usages très fortement concentrés en pointe comme le chauffage.

Q. Mais à l'époque le taux était, vous nous confirmez là, était quatre point quatre (4,4), c'est parce que vous l'actualisez que vous arrivez à douze (12) aujourd'hui là, mais à l'époque, le chiffre...

R. Bien, on l'inflationne de fait, on l'inflationne, on rend les dollars d'antan en dollars d'aujourd'hui si on veut.

Q. Mais c'était quatre point quatre (4,4), si ça avait été...

R. Autour de cela à l'époque en quatre-vingt-douze (92), quatre-vingt-treize (93).

Q. Avez-vous regardé ce qui se fait à l'extérieur, le taux de participation? Je parle seulement de taux de participation au programme d'efficacité énergétique. Avez-vous les chiffres, par exemple, taux de participation pour, global, programme à New York, en Californie, en Ontario, qu'est-ce que c'est?

- 160 -

R-3470-2001
16 avril 2002
Volume 1

PANEL 1 - HYDRO-QUÉBEC
Contre-interrogatoire
Me Hélène Sicard

Mme CHANTAL GUIMONT :

R. Bien, d'abord, il y a eu, on n'est pas les seuls dans les fins des années quatre-vingt-dix (90) qui ont ralenti les programmes tout en maintenant nos activités en efficacité énergétique. Tout le monde a un peu ralenti. Ça reprend, mais ce n'est pas évident de comparer des taux de participation. Le critère qu'on se donne, c'est qu'on essaie de comparer plutôt l'importance des économies d'énergie par rapport aux ventes totales.

On regarde aussi ce que des organismes comme le Canadian Energy Efficiency Alliance peut recommander, qui est un ordre de grandeur acceptable ou bien à faire en efficacité énergétique. Et on se retrouve toujours autour de point deux (,2 %), point trois pour cent (,3 %) de la prévision des ventes qui semble être un chiffre acceptable. C'est ce que ce notre point quatre térawattheure (0,4 Twh) représente.

Maintenant, je vous rappelle qu'on présente dans le plan le total des économies d'énergie qui se font en termes de programmes antérieurs, de maintien de nos acquis de l'ordre de deux point un térawattheures (2,1 Twh). On parle également de un point cinq térawattheures (1,5 Twh) d'économies tendancielle qui sont là, qu'on supporte puis qu'on... où on est

- 161 -